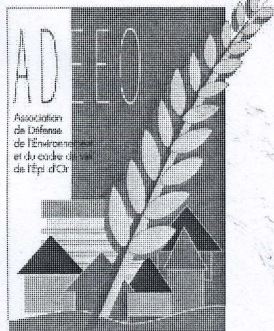


Saint Cyr, le 25 octobre 2016



ADEEO
BP 24
78210 Saint Cyr l'Ecole Cedex
<http://adeeo.free.fr>
adeeo@free.fr

Compte-rendu Assemblée extraordinaire ADEEO

du 13 octobre 2016

Adhérents Présents ou Représentés : 54

L'objet de cette assemblée générale extraordinaire est de procéder à un vote pour approuver un texte modificatif de l'article 2 des statuts de l'association.

Le texte suivant est approuvé à l'unanimité des votants

*Elle discute et utilise tous les moyens légaux pour s'opposer aux projets et aux réalisations susceptibles d'altérer les paysages ou le cadre et la qualité de vie des habitants et animaux, de nuire à leur santé.
Elle mène les actions nécessaires à cette protection et promeut un urbanisme respectant les règles locales, nationales et internationales et les droits des riverains, notamment du point de vue de la tranquillité et de la sécurité de tous.*

Elle est soucieuse de la préservation des espaces naturels et des paysages du quartier mais aussi de ceux qui sont limitrophes.

Elle lutte contre les risques, pollutions et nuisances engendrés notamment par les véhicules, équipements, ouvrages et aménagements publics ou privés susceptibles de concerner le cadre de vie, les espaces naturels avoisinants ou d'obérer la valeur du patrimoine des habitants tout en étant soucieuse de préserver la mixité sociale.

Elle est favorable au développement des transports en commun, des liaisons douces et des moyens de communication rapides

L'Association n'est ni Politique, ni Confessionnelle, ni Philosophique.

Il devient le nouvel article 2.

Le vice-président

Yves Hennequin
Y. Hennequin

le président

Philippe Jemeguin
Philippe Jemeguin